

Questionnaire 2

Population de l'île d'Anticosti « en voie de disparition »

**Vous avez un rôle à jouer :
vos commentaires sont importants !**

Ce questionnaire vise à recueillir vos commentaires sur l'ajout de la population de saumon atlantique de l'île d'Anticosti ayant un statut « en voie de disparition » à la Liste des espèces en péril, de la Loi sur les espèces en péril. Pour les populations ayant un statut « préoccupant », veuillez utiliser le questionnaire 1 au verso.

Vous pouvez utiliser des pages supplémentaires pour formuler vos commentaires.

1. Êtes-vous en faveur de l'inscription de la population de saumon atlantique de l'île d'Anticosti à la Liste des espèces en péril avec un statut « en voie de disparition » ? Veuillez expliquer pourquoi.

2. Quelles seraient les répercussions environnementales, sociales, culturelles et économiques potentielles, positives ou négatives, si la population de saumon atlantique de l'île d'Anticosti était ajoutée à la Liste des espèces en péril avec un statut « en voie de disparition » ?

3. Quelles seraient les incidences positives ou négatives sur vos activités si la population de saumon atlantique de l'île d'Anticosti était ajoutée à la Liste des espèces en péril avec un statut « en voie de disparition » ? Si vous représentez une entreprise, anticipiez-vous des coûts administratifs ou de conformité réglementaire pour votre entreprise (p. ex. si des permis étaient émis pour l'espèce ou si des journaux de bord étaient requis, est-ce que votre entreprise aurait à défrayer des coûts associés) ?

4. Veuillez indiquer votre secteur d'activité (p. ex. pêche, environnement, ou autre). Si vous représentez une communauté autochtone, une industrie, une petite entreprise¹, une collectivité ou un organisme, faites-vous part de vos commentaires en leur nom ou en votre propre nom ?

5. Dans quelle province résidez-vous ?

6. Avez-vous d'autres commentaires à formuler sur l'inscription de la population de saumon atlantique de l'île d'Anticosti à la Liste des espèces en péril avec un statut « en voie de disparition » ?

Votre nom (optionnel) :

Nom de votre organisme/localité/communauté autochtone (optionnel) :

Pour soumettre vos réponses ou recevoir plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Programme de gestion des espèces en péril
Pêches et Océans Canada – Région du Québec
CP 1000, Mont-Joli QC G5H 3Z4
Courriel : lep-sara-qc@dfo-mpo.gc.ca
1-877-775-0848

Merci d'avoir répondu à ce questionnaire !

¹- Une petite entreprise se définit comme étant une entreprise – incluant ses filiales – de moins de 100 employés ou ayant un revenu brut entre 30 000 \$ et 5 millions \$.

Si la **population de l'île d'Anticosti** était inscrite avec le statut « en voie de disparition », des interdictions automatiques s'appliqueraient. Il serait alors interdit de tuer, nuire, prendre, posséder, capturer, ou faire le commerce de saumons atlantiques de cette population. L'habitat essentiel, c'est-à-dire l'habitat nécessaire à la survie et au rétablissement des saumons atlantiques de l'île d'Anticosti, serait protégé.



L'inscription d'une population à la **LISTE DES ESPÈCES EN PÉRIL**

Le processus d'inscription de la *Loi sur les espèces en péril* est constitué de plusieurs étapes. Il commence avec l'évaluation de la situation par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) pour se terminer par une décision du gouvernement d'ajouter ou non la population à la *Liste des espèces en péril*.

Évaluation de la situation

Le COSEPAC, un comité composé de spécialistes, évalue et désigne les espèces sauvages qui risquent de disparaître du Canada. L'évaluation de la situation des différentes populations de saumon atlantique du Canada a été réalisée en 2010. Cette évaluation est basée sur la meilleure information disponible, ce qui inclut les données scientifiques, les connaissances de la collectivité et le savoir traditionnel autochtone.

Et si les populations sont inscrites...

Pour la population en voie de disparition de l'île d'Anticosti, un programme de rétablissement serait élaboré dans le but d'identifier les menaces et les mesures à mettre en place. De plus, des interdictions automatiques s'appliqueraient. Il serait alors interdit de tuer, nuire, prendre, posséder, capturer, ou faire le commerce de saumons atlantiques de cette population. L'habitat essentiel, c'est-à-dire l'habitat nécessaire à la survie et au rétablissement des saumons atlantiques de l'île d'Anticosti, serait protégé.

L'inscription de populations préoccupantes mènerait à l'élaboration d'un plan de gestion en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* visant à réduire les menaces dues aux activités humaines. Pour ces populations, il n'y aurait pas d'interdiction automatique.

Consultation : faites connaître votre point de vue

La *Loi sur les espèces en péril* reconnaît le fait que les Autochtones, les groupes intéressés et tous les Canadiens ont un rôle à jouer pour prévenir la disparition des espèces sauvages. Avant de décider si ces populations de saumon atlantique seront inscrites ou non à la *Liste des espèces en péril*, nous souhaitons donc obtenir votre opinion, vos commentaires et suggestions au sujet des répercussions écologiques, culturelles et économiques possibles de l'inscription ou de la non-inscription de cette espèce en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*.

Situation actuelle

La pêche commerciale au saumon atlantique a été fermée progressivement dans les eaux canadiennes du milieu des années 1980 jusqu'à la fermeture complète en 2000. Pour leur part, les peuples autochtones pratiquent toujours la pêche dans plusieurs rivières à saumon à des fins alimentaires, sociales et rituelles. De tout temps, cette activité représente une tradition culturelle importante à laquelle les Autochtones accordent une très grande valeur. Enfin, la pêche sportive est toujours autorisée. Des mesures de gestion restrictives sont imposées par rivière en fonction des estimations d'abondance; ces mesures peuvent comprendre, par exemple, des limites de prise, une obligation de remettre à l'eau les grands saumons et une fermeture de certains cours d'eau. L'habitat du saumon est protégé en vertu des dispositions portant sur la protection de l'habitat du poisson de la *Loi sur les pêches*.



LE SAUMON ATLANTIQUE une espèce en péril

Sommaire d'information pour la consultation au sujet de l'ajout de cinq populations de saumon atlantique à la *Liste des espèces en péril* de la *Loi sur les espèces en péril*

26 novembre 2012 au 1^{er} mars 2013

Pour les populations de :

- Île d'Anticosti
- Est de la Côte-Nord du Québec
- Ouest de la Côte-Nord du Québec
- Intérieur du Saint-Laurent
- Gaspésie-sud du golfe Saint-Laurent

Au Canada, des centaines d'espèces sauvages sont menacées de disparition. Certaines reflètent les particularités vitales de nos cultures et de nos histoires diverses; d'autres sont les dernières survivantes d'une espèce mondiale, mais toutes jouent un rôle essentiel dans l'environnement qu'elles habitent.

CONSULTATION

sur cinq populations de saumon atlantique

En raison de la grande fidélité du saumon atlantique à sa rivière natale ainsi qu'une adaptation au cours d'eau fréquenté (p. ex. différence dans la morphologie, le cycle vital et le comportement), le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a divisé le saumon atlantique en 16 populations. La présente consultation vise cinq de ces populations que l'on retrouve au Québec, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard. D'autres consultations sont prévues pour les autres populations évaluées en péril par le COSEPAC à une date ultérieure.

QUELQUES FAITS sur le saumon atlantique

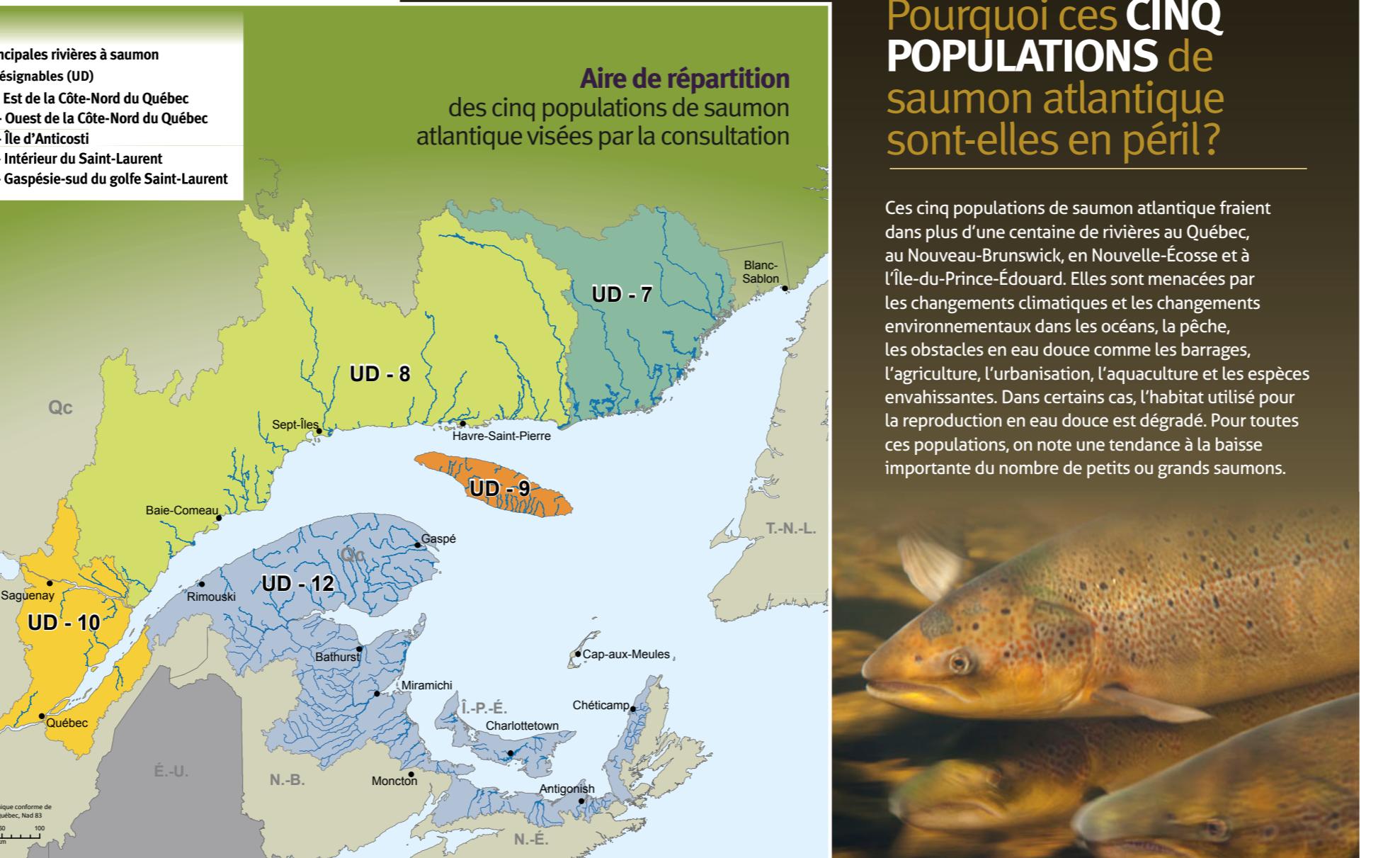


Les saumons atlantiques se reproduisent en eau douce, et généralement dans la rivière qui les a vus naître. Les jeunes saumons passent d'une à huit années en eau douce avant de migrer vers l'eau salée de l'Atlantique Nord. Après avoir séjourné entre une à quatre années en mer, les saumons devenus adultes reviendront en eau douce pour frayer. Les cours d'eau fréquentés sont généralement clairs, frais et bien oxygénés avec un fond de gravier, de galets et de blocs rocheux.

Nous souhaitons recueillir vos commentaires sur les avantages ou les répercussions possibles de l'inscription de cinq populations de saumon atlantique à la Liste des espèces en péril de la *Loi sur les espèces en péril*. Cette *Loi* vise à prévenir la disparition des espèces sauvages, prévoir leur rétablissement et assurer la conservation de la diversité biologique.

Ce sommaire comprend de l'information sur le saumon atlantique ainsi que sur la *Loi sur les espèces en péril*. Vous y trouverez aussi un questionnaire détachable que vous pouvez remplir pour nous transmettre vos commentaires.

POPULATION	STATUT	ESTIMATION DE L'ABONDANCE DES ADULTES	DÉCLIN DE L'ABONDANCE DES ADULTES	PROVINCES	NOMBRE DE RIVIÈRES
Est de la Côte-Nord du Québec	Préoccupante <i>Risque de devenir menacée ou en voie de disparition en raison d'une conjonction de facteurs biologiques et de menaces reconnues</i>	4 949 saumons	14 %	Québec	20, entre les rivières Checatica et Kegaska
Ouest de la Côte-Nord du Québec		14 821 saumons	24 %	Québec	25, entre les rivières Natashquan et Escoumins
Intérieur du Saint-Laurent		5 020 saumons	5 %	Québec	9, entre les rivières Bras des Murailles et Jacques-Cartier (rive nord) ainsi que dans la rivière Ouelle (rive sud)
Gaspésie-sud du golfe Saint-Laurent		102 263 saumons	28 %	Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard	78, de la rivière du Sud-Ouest au Québec jusqu'à l'extrémité nord du Cap-Breton en Nouvelle-Écosse
Île d'Anticosti	En voie de disparition <i>Fait face à une disparition imminente</i>	2 414 saumons	40 %	Québec	25, sur l'île d'Anticosti



Questionnaire 1

Populations « préoccupantes »

Vous avez un rôle à jouer : vos commentaires sont importants !

Veuillez cocher la ou les population(s) pour lesquelles vous formulez des commentaires :

- Population de l'est de la Côte-Nord du Québec
- Population de l'ouest de la Côte-Nord du Québec
- Population de l'intérieur du Saint-Laurent
- Population de la Gaspésie-sud du golfe Saint-Laurent

Ce questionnaire vise à recueillir vos commentaires sur l'ajout des populations de saumon atlantique ayant un statut « préoccupant » à la Liste des espèces en péril, de la Loi sur les espèces en péril. Pour la population de l'île d'Anticosti ayant un statut « en voie de disparition », veuillez utiliser le questionnaire 2 au verso. Au besoin, vous pouvez ajouter des pages supplémentaires, photocopier le questionnaire ou communiquer avec nous pour obtenir des exemplaires additionnels.

1. Êtes-vous en faveur de l'inscription d'une ou plusieurs populations de saumon atlantique à la Liste des espèces en péril avec un statut « préoccupant » ? Veuillez expliquer pourquoi.

2. Quelles seraient les répercussions environnementales, sociales, culturelles et économiques potentielles, positives ou négatives, si une ou plusieurs population(s) de saumon atlantique était(ent) ajoutée(s) à la Liste des espèces en péril avec un statut « préoccupant » ?

3. Quelles seraient les incidences positives ou négatives sur vos activités si une ou plusieurs population(s) de saumon atlantique était(ent) ajoutée(s) à la Liste des espèces en péril avec un statut « préoccupant » ? Si vous représentez une entreprise, anticipiez-vous des coûts administratifs ou de conformité réglementaire pour votre entreprise (p. ex. si des permis étaient émis pour l'espèce ou si des journaux de bord étaient requis, est-ce que votre entreprise aurait à défrayer des coûts associés) ?

4. Veuillez indiquer votre secteur d'activité (p. ex. pêche, environnement ou autre). Si vous représentez une communauté autochtone, une industrie, une petite entreprise¹, une collectivité ou un organisme, faites-vous part de vos commentaires en leur nom ou en votre propre nom ?

5. Dans quelle province résidez-vous ?

Votre nom (optionnel) :

Nom de votre organisme/localité/communauté autochtone (optionnel) :

Pour soumettre vos réponses ou recevoir plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Au Québec

Programme de gestion des espèces en péril
Pêches et Océans Canada – Région du Québec
CP 1000, Mont-Joli QC G5H 3Z4
Courriel : lep-sara-qc@dfo-mpo.gc.ca
1-877-775-0848

Au Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse ou à l'Île-du-Prince-Édouard

Programme de gestion des espèces en péril
Pêches et Océans Canada – Région du Golfe
CP 5030, Moncton NB E1C 9B6
Courriel : glf-sara-lep@dfo-mpo.gc.ca
1-506-851-6253

Merci d'avoir répondu à ce questionnaire !

¹- Une petite entreprise se définit comme étant une entreprise – incluant ses filiales – de moins de 100 employés ou ayant un revenu brut entre 30 000 \$ et 5 millions \$.